



Ville de
Saint-Tropez

**Compte rendu du
Conseil municipal**

Le 28 septembre 2016

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le mardi 27 septembre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage

Le 20 septembre 2016

Présents :

M. TUVERI, Maire,

Mme ANSELMI, M. GIRAUD, Mme CHAIX,
Mme SERDJENIAN, Adjoints,

M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PERRAULT,
M. PETIT, Mme CASSAGNE, Mme REBUFFEL,
Mme SERRA, Mme ISNARD, Mme GIBERT,
Mme GIRODENGU, Mme PELEPOL, M. MEDE,
Mme HAMEL, Mme GUERIN, M. GASPARINI,
Mme DEMONGEOT, Conseillers.

Ont donné procuration :

Mme SIRI à Mme GIRODENGU
M. RESTITUITO à M. HAUTEFEUILLE
M. BOUMENDIL à M. TUVERI
M. PREVOST-ALLARD à M. GIRAUD
M. COUVE à Mme PELEPOL

Absent :

M. BERARD

Madame Isabelle DEMONGEOT est désignée
Secrétaire de séance

2016 / 135

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabelle DEMONGEOT est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2016 / 136

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 juin 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 28 juin 2016.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2016 est adopté à l'UNANIMITE.

2016 / 137

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2014/64 du 23 avril 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2015/197 du 10 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2016/23 du 23 février 2016,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2016 / 138

Lecture du rapport d'activités et du bilan de la SEMAGEST. Exercice 2015.

Vu les rapports et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,

Vu l'avis du Conseil d'Administration du 26 avril 2016,

Vu l'avis de l'Assemblée Générale du 22 juin 2016,

Vu l'avis de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 14 septembre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture qui a été faite des bilans de la SEMAGEST au titre de l'exercice 2015, ainsi que des comptes de résultat établis par cet organisme au titre de la même année.

Nota : Mme Demongeot quitte la séance du conseil municipal à 17h40 et donne procuration à M. Gasparini.

Madame Chaix est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2016 / 139

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la communication faite en commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel établi par la société VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2015.

2016 / 140

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM). Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures prévu par la loi n° 95/635 du 6 mai 1995 au titre de l'exercice 2015.

2016 / 141

Présentation du bilan et du compte de résultat de la SEM Saint-Tropez Tourisme. Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Conseil d'Administration de la SEM Saint-Tropez Tourisme en date du 31 mai 2016,

Vu les rapports du commissaire aux comptes,

Après communication en commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 14 septembre 2016,

PREND ACTE de la présentation qui lui a été faite du rapport d'activités et du bilan de la SEM SAINT-TROPEZ TOURISME au titre de l'exercice 2015.

2016 / 142

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

PREND ACTE des éléments du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2016 / 143

Rapport d'activités et compte administratif du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD). Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 14 septembre 2016,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport d'activités et du compte administratif 2015 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

2016 / 144

Rapport annuel d'activités des délégués de services publics des baignades. Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la communication faite en commission des finances en date du 14 septembre 2016,

Vu l'article L 1411- 3 du CGCT,

Vu l'article R 2124-29 du CGPPP,

Vu l'article 40 de la Loi 93-122 du 29 janvier 1993,

Vu l'article 21 des sous traités d'exploitations liant la Commune aux délégués,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel établi par les délégués de services publics des baignades au titre de l'exercice 2015.

2016 / 145

Budget principal de la commune. Décision modificative n° 2 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2016.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2016 ;

2. RATIFIE l'état des provisions pour risques 2016.

VOTE :

19 pour

1 abstention (Mme Guérin)

6 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 146

Budget annexe du port. Décision modificative n° 2 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du port et du conseil portuaire en date du 22 septembre 2016,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Port, au titre de l'exercice 2016,

2. **RATIFIE** l'état des provisions pour risques.

VOTE : **19 pour**
 1 abstention (Mme Guérin)
 6 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 147

Budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement. Décision modificative n° 1 : ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement, exercice 2016.

VOTE : **19 pour**
 7 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 148

Budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales. Décision modificative n° 1 : ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales au titre de l'exercice 2016.

VOTE : *19 pour*
 7 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel,
 Mme Guérin, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 149

Approbation et autorisation de signature de la convention particulière de redevance spéciale. Modification de la mise à disposition de personnel communal à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015//11/12-20 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au SITTOMAT ;

Vu la délibération N°2015/11/12-19 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez portant règlementation de la redevance spéciale pour enlèvement et élimination des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères ;

Vu le projet de convention individuelle joint ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention précisant les conditions particulières avec la Commune de Saint-Tropez, producteur de déchets et recourant au service public d'élimination des déchets ;

Après avoir entendu le rapport et après en avoir en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration Générale » en date du 14 septembre 2016 ;

1. ACTE la fin de la mise à disposition de deux agents communaux de Saint-Tropez à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez au 30 juin 2016 (reste un agent mis à disposition gracieusement à la communauté de communes pour la gestion des déchets verts, en remplacement des congés annuels de l'agent communautaire).

2. APPROUVE la convention particulière de la redevance spéciale à intervenir entre la commune de Saint-Tropez et la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, portant sur les modalités d'application de la mise en œuvre et du paiement de la redevance spéciale ;

3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants à intervenir ;

4. CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document à cet effet.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 150

Taxe foncière sur les propriétés bâties. Suppression de l'exonération de deux ans des logements neufs.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **SUPPRIME** l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour tous les immeubles à usage d'habitation.
2. **DIT** que cette disposition sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Directeur des services fiscaux.

VOTE : *19 pour*
 7 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin,
 M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 151

Travaux neufs et de réparations dans les bâtiments communaux. Attribution des marchés. Lot n° 5 Q16040 : plafonds suspendus. Lot n° 6 Q16041 : électricité, alarme incendie. Lot n° 7 Q16042 : charpente couverture.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes :

N° LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT
Lot n° 5 - Q16040	Plafonds suspendus isolation doublage	SAS MDP LES MACONS DE PROVENCE	100 000 €
Lot n° 6 - Q 16041	Electricité-alarme incendie	SAS ETS DEGREANE	250 000 €
Lot n° 7 - Q16042	Charpente-couverture	SAS FPB SIMEONI	150 000 €

2. **DIT** que chacun des marchés sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra ensuite être reconduit deux fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 3 ans.

3. **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune et des budgets annexes, aux imputations concernées en section de fonctionnement et d'investissement.

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer chacun des marchés avec les entreprises retenues.

VOTE : *22 pour*
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

2016 / 152

Fourniture de services de télécommunications. Autorisation de signature des marchés. Lot n° 1 AO16044 : téléphonie fixe. Lot n° 2 AO16045 : numéros spéciaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

N° Lot	Dénomination	Entreprise
Lot 1 - AO 16 044	Téléphonie fixe	SFR BUSINESS TEAM
Lot 2 - AO 16 045	Numéros spéciaux	SFR BUSINESS TEAM

2. **DIT** que chacun des marchés sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra ensuite être reconduit 3 fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

3. **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les chapitres, fonctions et articles adéquats inscrits aux divers budgets.

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer chacun des marchés avec les entreprises retenues.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 153

Ouverture annuelle du lot de plage n° 1 plage de la Bouillabaisse. Restaurant la Bouillabaisse. Avenant n° 2 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

1. **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention d'exploitation du lot n° 1 de plage de la Bouillabaisse, restaurant la Bouillabaisse, permettant à cet établissement de rester ouvert au-delà de la période autorisée ;

2. **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune ;

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cet avenant.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 154

Ouverture annuelle du lot de plage n° 2 plage de la Bouillabaisse. Golfe Azur SARL Antoine. Avenant n° 1 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016 et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'exploitation du lot 2 de la plage de la Bouillabaisse « Golfe Azur » permettant à la Sarl ANTOINE de rester ouverte au-delà de la période autorisée.

2. **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cet avenant.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 155

Musée d'histoire maritime, Citadelle de Saint-Tropez. Contrat de prêt d'œuvres aux archives départementales du Var.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat de prêt d'œuvres du Musée d'Histoire maritime de la Citadelle à intervenir avec les Archives départementales du Var, représentées par Madame Agnès Goudail, agissant en qualité de Directrice et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les clauses et conditions du contrat de prêt d'œuvres à intervenir,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et à signer ledit contrat.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 156

Adhésion de la Maison des Papillons, musée Dany Lartigue, au label national « qualité tourisme ».

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan Qualité Tourisme initié lors du comité interministériel du 9 septembre 2003,

Vu le projet d'adhésion de la Maison des Papillons - Musée Dany Lartigue au label « Qualité Tourisme » portée par l'ADT - Var Tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2016.

Considérant l'intérêt pour le musée de s'inscrire dans une démarche de labellisation afin d'assurer sa promotion tout en perfectionnant son offre de services,

Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'adhésion de la Maison des Papillons - Musée Dany Lartigue au label « Qualité Tourisme » ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour l'obtention du label « Qualité Tourisme » par le musée et à signer tout document afférent.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 157

Convention à intervenir avec les annonceurs pour la vente d'espace publicitaire dans l'agenda prestige du port de Saint-Tropez 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités d'insertion d'espace publicitaire entre la Commune et les annonceurs pour l'agenda prestige du port de Saint-Tropez 2017,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

1. **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune et les annonceurs.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 158

Adhésion de la commune du Val au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune du VAL au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 159

Acquisition d'une licence de débit de boissons de IVème catégorie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'acquisition d'une licence de débit de boissons de IVème catégorie appartenant à Madame Cécile JACOBS, pour un montant de **50 000 €** ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction et au transfert de la licence ;
3. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

VOTE : *19 pour*
 5 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin)
 2 contre (M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 160

Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **FIXE** à **trois ans** la date minimale exigible pour l'exercice, par un titulaire d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire du domaine public) dans une halle ou un marché, du droit de présentation prévu par l'article L.224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à transposer cette mention ainsi que tout le régime d'application des dispositions 71 et 72 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dans le règlement municipal des marchés non sédentaires, et tous autres documents municipaux utiles.

VOTE : *22 pour*
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 161

Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité avec la Direction Générale des Finances Publiques et le fonds de solidarité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite avec la Direction générale des finances publiques et le Fonds de Solidarité, pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 162

Demande de décharge de responsabilité, de sursis de versement et de remise gracieuse en faveur du régisseur des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 14 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

1. **DEMANDE** le sursis de versement et la décharge de responsabilité du régisseur des manifestations culturelles pour le vol des 94 € ;
2. **SOLLICITE**, à défaut, la remise gracieuse au dit régisseur dans le cas où la Direction Départementale des Finances Publiques déciderait de ne pas réserver une suite favorable en décharge de responsabilité ;
3. **ACCEPTE** la prise en charge de cette somme sur le budget de la commune ;
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 163

Avenant à la convention triennale entre la commune et la société Sport TG pour l'organisation de la manifestation « Classic tennis tour ».

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention triennale (établie par délibération en date du 24 juin 2014) à intervenir entre la Commune et la Société SPORT TG ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention quadriennale et tout document afférent.

VOTE : *19 pour*
7 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel, Mme Guérin, M. Gasparini, Mme Demongeot)

2016 / 164

Convention quadriennale conclue avec la Société Nautique de Saint-Tropez pour l'organisation de la manifestation « Dragon de Saint-Tropez ». Avenant pour l'édition 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant qui lui est soumis et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'avenant pour l'année 2016 à la convention conclue entre la commune et la Société Nautique de Saint-Tropez, pour l'organisation des Dragon de Saint-Tropez ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant.

VOTE : *Unanimité*

2016 / 165

Convention à intervenir entre la commune et le Porsche Club Méditerranée pour l'organisation de la 23^{ème} édition du « Paradis Porsche ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du « **PARADIS PORSCHE 2016** », prévu du samedi 8 au dimanche 9 octobre 2016 sur l'esplanade de l'entrée de ville.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le PORSCHE CLUB MEDITERRANEE ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

VOTE : Unanimité

2016 / 166

Convention à intervenir entre la commune et l'association du Cinéma des Antipodes pour l'organisation des rencontres internationales du Cinéma des Antipodes 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement « **des Rencontres internationales du cinéma des Antipodes 2016** », prévues du lundi 10 octobre au dimanche 16 octobre 2016,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et l'association du cinéma des antipodes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

VOTE : Unanimité

2016 / 167

Convention à intervenir entre la commune et le comité d'organisation Saint-Tropez Classic pour l'organisation de la course pédestre dite « Saint-Tropez Classic ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les clauses et conditions de la convention avec le comité organisation « Saint-Tropez Classic » dans le cadre de l'organisation de la course pédestre dite « **SAINT-TROPEZ CLASSIC** » qui se déroulera à Saint-Tropez le 23 octobre 2016 ;

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3. **PRECISE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux chapitres et articles afférents de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE : Unanimité

Après l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire répond aux questions de Mme Guérin. Les réponses seront portées au procès verbal du conseil municipal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 10.



Le Maire,


Jean-Pierre TUVÉRI